

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 2 avril 2007 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Yvan Larouche, conseiller

3409-020407 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance. Il est à noter que la présentation de l'ordre du jour est modifiée afin de commencer par la présentation et l'adoption des états financiers avant la période de questions # 1 et que ladite période de questions demeurera ouverte tout au long de la présentation des états financiers.

3410-020407 **ÉTATS FINANCIERS**

Monsieur le maire Henri Cloutier accompagné de Monsieur Roch Lemieux, directeur général et trésorier font la présentation des états financiers au 31 décembre 2006. Suite à cette présentation, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les états financiers de la Ville de Beaupré vérifiés par la firme « Samson Bélair Deloitte & Touche », tels que présentés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

C.C.U.

. Rapport des permis mars 2007

. Rapport budgétaire mars 2007

3411-020407 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2007**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 19 mars 2007.

3412-020407 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 700445 à 700451	31 333,03 \$
Numéros 700452 à 700524	494 995,34 \$

3413-020407 **ADOPTION DU NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Attendu que dans le cadre du 20e anniversaire de la Bibliothèque municipale Beupré St-Joachim, un concours avait été lancé à la population afin de trouver un nom à la bibliothèque;

Attendu que suite aux suggestions reçues, des propositions ont été faites au conseil municipal par le comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de nommer la bibliothèque municipale « LA PLUME D'OIE ».

3414-020407 **ENTENTE AFFICHAGE AVEC LES PROMOTEURS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer les ententes relatives à l'affichage avec les promoteurs.

3415-020407 **RADIATION D'UN COMPTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser la radiation du compte no : CRF600562 au montant de 73,54 \$.

3416-020407 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 368 200 \$ par billets en vertu du règlement numéro 1001 au prix de 98.647 échéant en série 5 ans comme suit :

67 000 \$	4.00%	10 avril 2008
70 100 \$	4.00%	10 avril 2009
73 500 \$	4.00%	10 avril 2010
77 000 \$	4.00%	10 avril 2011
80 600 \$	4.15%	10 avril 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

3417-020407 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION**

ATTENDU que la Ville de Beaupré se propose d'emprunter par billets un montant total de 368 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 1001;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier(ière);

QUE les billets seront datés du 10 avril 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 67 000 \$
2. 70 100 \$
3. 73 500 \$
4. 77 000 \$
5. 80 600 \$

QUE la municipalité aura le 9 avril 2007, un montant de 368 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 650 000 \$ pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 1001;

Que la municipalité emprunte les 368 200 \$ par billets, en renouvellement d'un billet, pour un terme additionnel d'un (1) jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

3418-020407 **FONDATION MIRA – BARRAGE ROUTIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de permettre à Fondation Mira de tenir un barrage routier le 20 avril 2007 à l'intersection de la rue Prévost et de l'avenue Royale, le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires du Ministère des Transports.

3419-020407 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT D'HUILE À CHAUFFAGE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement que la Ville de Beaupré renouvelle son adhésion au regroupement d'achat d'huile à chauffage #2 de la direction générale des acquisitions du gouvernement du Québec (Acquisition Québec) pour la période du 1er septembre 2007 au 31 août 2008, le tout conformément aux modalités établies au Guide d'achat d'Acquisition Québec

3420-020407 **ACHAT DE PHOTOCOPIEURS**

Considérant que les photocopieurs du garage municipal et de l'Hôtel de ville sont désuets et ne répondent plus aux besoins actuels;

Considérant les prix obtenus pour les équipements suivants :

Hôtel de Ville :	Canon :	10 779 \$ + taxes
	Ricoh :	10 400 \$ + taxes

Garage municipal :	Canon :	3 227 \$ + taxes
	Ricoh :	2 675 \$ + taxes

Considérant la différence de la qualité des équipements;

Considérant les références obtenues auprès d'utilisateurs de photocopieurs Ricoh et Canon;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'entériner l'acquisition des 2 photocopieurs suivants :

Hôtel de Ville :	Canon	10 779 \$+ taxes
Garage municipal :	Canon	3 227 \$ + taxes

3421-020407 **NETTOYAGE ET BALAYAGE DES RUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'octroyer le contrat de nettoyage et balayage des rues incluant le stationnement du HLM à « Pavage Rolland Fortier » au montant de 15 985.00 \$ plus les taxes applicables.

3422-020407 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré est dans l'obligation de mettre aux normes ses installations de production d'eau potable dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que le MAMR a rendu le projet de mise aux normes de l'eau potable admissible à une subvention au montant de 6 325 000,00 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que cette eau doit satisfaire aux normes de qualité définies dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)* de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP)*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 32 de la LQE, la Ville de Beaupré doit demander une autorisation auprès du MDDEP pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré demande une autorisation pour ces travaux;

QUE la Ville de Beaupré autorise BPR à soumettre la demande d'autorisation au MDDEP en son nom;

QUE la Ville de Beupré s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de BPR quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, notamment en ce qui a trait au respect des normes technologiques contenues au RQEP, et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service des installations;

QUE la Ville de Beupré s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de BPR du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable, et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service de ces dernières;

QUE la Ville de Beupré s'engage à utiliser et à entretenir les installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents qui seront fournis par les manufacturiers ainsi que dans le manuel d'exploitation qui sera préparé par BPR;

QUE la Ville de Beupré s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau, et ce, telles qu'établies par le MDDEP;

QUE la Ville de Beupré s'engage, tel qu'établi par le *Comité sur les technologies de traitement en eau potable*, à :

- Accorder un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant, de l'ingénieur mandaté et du fournisseur, afin d'effectuer le suivi de validation d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport d'interprétation des résultats, comme convenu avec le *Comité sur les technologies de traitement en eau potable*;
- Transmettre une copie du mandat au MDDEP avant le début des travaux;
- Faire parvenir au MDDEP les analyses au plus tard quinze (15) mois après le début du suivi.

QUE monsieur Roch Lemieux ou Mme Johanne Gagnon soit autorisé à signer au nom de la Ville de Beupré toute correspondance relative à cette demande.

3423-020407 **PRÊT AUTOBUS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de mettre à la disposition de l'Office municipal d'habitation de Beupré, et ce gratuitement, l'autobus de la ville pour la sortie annuelle des résidents du HLM, le 20 mai 2007.

3424-020407 **LE MAGNIFIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de verser la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière.

3425-020407 **RANCH DU BISON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le Ranch du Bison à connecter une entrée d'eau sur le tuyau d'aqueduc qui passe sur la terre au pied de la montagne à leur frais. Les travaux devront être réalisés sous la supervision de M. Richard Lampron, directeur des travaux publics.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur le conseiller Serge Labonté qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour : « Modifier l'Entente portant sur la création et l'établissement de la cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré », afin de la rendre concordante avec « l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré », signée le 19 mars 2007 par le Procureur général du Québec, et d'en faire une refonte administrative. »:

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

- Prise d'eau

3426-020407 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h28.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe